



Bureau de la CLE du SAGE Allan

*Réunion du 15 juin 2021
A Belfort (90)*

- **Retour sur les commissions thématiques**
- **Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SAGE**
- **Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027**
- **Points divers**



Retour sur les commissions thématiques

- Retour sur les commissions thématiques
- Orientations stratégiques
- Avis de la CLE
- Points divers



COM1 Ressource quantitative

Présidente : Mme DUVERNOIS



COM2 Pollutions et qualité de l'eau

Président : M. SCHIESSEL



COM3 Inondation

Président : M. CONSTANTAKATOS



COM4 Morphologie et milieux aquatiques

Président : M. DUPREZ



COM5 Organisation et communication

Président : M. CONSTANTAKATOS

- Une première session de réunion des commissions thématiques s'est déroulée entre le 17 et le 25 mai 2021
- Objectif : lancer les travaux d'élaboration des démarches de mise en œuvre du SAGE
- Les réunions des commissions ont permis de partager les éléments de diagnostic du bassin, puis d'entamer une discussion autour de grands axes d'intervention



COM1 Ressource quantitative

➤ Ce que l'on peut retenir :

- Le territoire dispose d'une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif (tête de bassin, milieu karstique...) qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous-bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'été, ressource exploitée pour l'AEP)
- Le dérèglement climatique, dont les effets sont déjà perceptibles (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources), aggrave une situation déjà tendue en basses eaux
- La préservation des ressources du SAGE passe par l'amélioration des autres compartiments (qualité, milieux) et la mise en place d'une organisation idoine (collaboration entre collectivités, sensibilisation des usagers, anticipation des situations de crise...)
→ lien avec les autres commissions thématiques

➤ Axes d'intervention :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable à une échelle territoriale pertinente → étude stratégique de sécurisation
- Restaurer les capacités de rétention en eau des sols avec une approche « milieux » (restauration morphologique des cours d'eau, restauration des zones humides, désimperméabilisation des sols...)
→ restauration d'un tronçon prioritaire du SAGE avec impact favorable sur l'AEP
- Sensibiliser les usagers (particuliers, entreprises, collectivités) pour tendre vers davantage de sobriété



COM2 Pollutions et qualité de l'eau

➤ Ce que l'on peut retenir :

- Le bassin est touché par des pollutions diverses par leur nature (nutriments, métaux, toxiques...), leur origine (activités agricoles, sylvicoles et industrielles, domestiques, circulation routière, fonds naturel...) et leur mode de diffusion (rejets directs, rejets diffus par les sols, retombées atmosphériques...). Les têtes de bassin sont mieux préservées
- La qualité de l'eau relativement aux macropolluants tend à s'améliorer (application de la DERU) ; des inquiétudes planent quant à d'autres types de pollutions (pesticides, toxiques...)
- La connaissance de nombreuses pollutions et de leurs impacts est lacunaire ; les impacts cumulés peuvent être significatifs

➤ Axes d'intervention :

- Accompagner la profession agricole vers des pratiques durables en s'appuyant sur le développement de filières → mise en œuvre de l'action 54 du PRSE 3
- Nouvelle opération collective de raccordement → contrat OPALE 2
- Actions ciblées (ANC, traitement du bois, cuves à fioul), en commençant par les bassins les plus sensibles
- Améliorer la connaissance des pollutions et des capacités des milieux récepteurs (étendue du réseau de suivi aux départements 25 et 70, étude des flux admissibles)



COM3 Inondation

➤ Ce que l'on peut retenir :

- Le risque inondation par débordement de cours d'eau fait l'objet de démarches de gestion depuis les années 1990, qui se sont traduites notamment par la mise en œuvre de solutions d'hydraulique « lourde » ; aujourd'hui les orientations d'aménagement intégreraient un mix de protections localisées, de solutions fondées sur la nature et d'opérations conjuguant gestion du risque et restauration des milieux
- La gestion du risque inondation doit également intégrer la préparation à la survenue de l'aléa (culture du risque, alerte...) et dans l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire
- D'autres types de phénomènes, moins connus, peuvent affecter le territoire (ruissellement, remontée de nappes...)
- Le périmètre à retenir pour l'élaboration d'un PAPI ainsi que la structure porteuse de l'animation sont à clarifier

➤ Axes d'intervention :

- Clarifier une solution de portage et un périmètre pour le PAPI
- Décliner dans le PAPI les orientations de la SLGRI :
 - Connaissance et sensibilisation au risque inondation
 - Réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire
 - Gestion de crise et retour à la normale
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



COM4 Morphologie et milieux aquatiques

➤ Ce que l'on peut retenir :

- Les milieux aquatiques et humides subissent de nombreuses atteintes, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques (inondation, déstabilisation des infrastructures) et le cadre de vie
- La réparation de ces dommages (et la protection des milieux encore fonctionnels) requiert une meilleure connaissance des fonctionnalités des milieux, ainsi qu'une maîtrise du foncier
- Un changement des usages et des comportements doit être engagé afin que les actions soient durables
→ lien avec les autres commissions thématiques

➤ Axes d'intervention :

- Restaurer les milieux selon des approches intégrées, multithématiques → restauration de tronçons prioritaires du SAGE
- Améliorer la connaissance des milieux humides et de leurs fonctionnalités pour définir des stratégies d'intervention adaptées aux territoires → mobilisation de l'outil d'aide à la priorisation des milieux humides
- Centraliser la connaissance pour faciliter le travail des porteurs de projets



COM5 Organisation et communication

➤ Ce que l'on peut retenir :

- Le portage des démarches locales et la maîtrise d'ouvrage GEMAPI nécessitent une structuration à une échelle cohérente
- Le rôle de la Commission locale de l'eau en tant qu'instance privilégiée de concertation autour de la gestion de l'eau est à affirmer
- La communication et la sensibilisation sont des leviers importants afin de mobiliser efficacement tous les acteurs du territoire (du citoyen à l' élu) autour des enjeux de l'eau

➤ Axes d'intervention :

- Etude de gouvernance
- Stratégie de communication, autour de 4 thèmes :
 - Fonctionnement des milieux aquatiques
 - Urbanisme et aménagement du territoire
 - Culture du risque
 - Connaissance et économie de la ressource



Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SAGE

- Retour sur les commissions thématiques
- Orientations stratégiques
- Avis de la CLE
- Points divers

Les échanges lors des réunions des commissions thématiques ont dégagé des principes communs, qu'il conviendra de prendre en considération :

- Une approche globalisée : réflexions à porter à une échelle pertinente pour assurer cohérence et efficacité des actions dans un esprit de solidarité de bassin
- Une approche intégrée : préservation et restauration des milieux comme soutien aux autres enjeux, sensibilisation et communication comme garants d'une action durable
- Une approche proactive : nécessité d'agir face au dérèglement climatique

Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

Actions phares

Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente

Etude de gouvernance

Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles

- Milieux : rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols
- Prélèvements : établir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel

Restauration d'un tronçon prioritaire

Etude stratégique de sécurisation

Réduire les pollutions toxiques et diffuses

- Développement de filières pour la valorisation des productions agricoles à haute valeur environnementale
- Nouvelle opération collective de raccordement
- Actions ciblées (ANC, traitement du bois, cuves à fioul) en commençant par les bassins les plus sensibles
- Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs

Action 54 du PRSE3

Contrat OPALE 2

Etendue du réseau de suivi

Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

- Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière

Restauration d'un tronçon prioritaire

Outil d'aide à la priorisation des milieux humides

Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Guide eau et urbanisme

Sensibilisation au fonctionnement des BV

Calendrier prévisionnel

	2021									
	mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
<u>CLE</u>										
Réunions CLE						?		?		
Bureau										
<u>Commissions thématiques</u>										
COM1 Ressource quantitative										
COM2 Pollutions et qualité de l'eau										
COM3 Inondation										
COM4 Morphologie et milieux aquatiques										
COM5 Gouvernance										
<u>Objectifs</u>										
Contrat de bassin : stratégie validée										
Contrat de bassin : programme validé										



Avis de la CLE

*Projets de SDAGE et de PGRI du
bassin Rhône-Méditerranée
cycle 2022-2027*

- Retour sur les commissions thématiques
- Orientations stratégiques
- Avis de la CLE
- Points divers

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

-

Bureau de la CLE
SAGE Allan - 15 juin 2021

LE SDAGE : plan de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

**Élaboré et adopté par le
Comité de bassin**

**2022-2027 :
3^{ème} cycle de gestion
de la DCE**

Orientations Fondamentales (OF) et dispositions

- La politique du bassin pour l'eau et les milieux aquatiques
- Une portée juridique vis-à-vis des décisions administratives et documents de planification dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme

**Programme De
Mesures (PDM) :**
Le plan d'actions
pour atteindre les
objectifs fixés par le
SDAGE

**Des objectifs pour toutes
les masses d'eau**

Rivières, Plans d'eau, Eaux souterraines,...



Objectif de bon état des eaux

Actualisation des orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027

- **Orientations Fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 :**
 - Poursuite de leur mise en œuvre sur 2022-2027
 - Actualisation technique par les services
- **Actualisation ciblée sur 3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :
 - **Gestion équilibrée de la ressource** en eau dans le contexte de **changement climatique**
 - **Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses**
 - **Restauration des cours d'eau**, en lien avec la **réduction de l'aléa d'inondation**
- **Actualisation complétée par les avis reçus dans le cadre des consultations**

Les principales évolutions du projet de SDAGE 2022-2027

- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation** et la **gouvernance locale** de l'eau
- Rechercher une plus grande **efficacité pour l'atteinte du bon état** :
 - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficacité (milieux/substances)
 - **Suivi/évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)
- **Renforcer et faciliter la prise en compte** des objectifs de la politique de l'eau dans les projets et l'aménagement du territoire

Des évolutions à intégrer aux **SAGE**, dont la **portée est à renforcer**



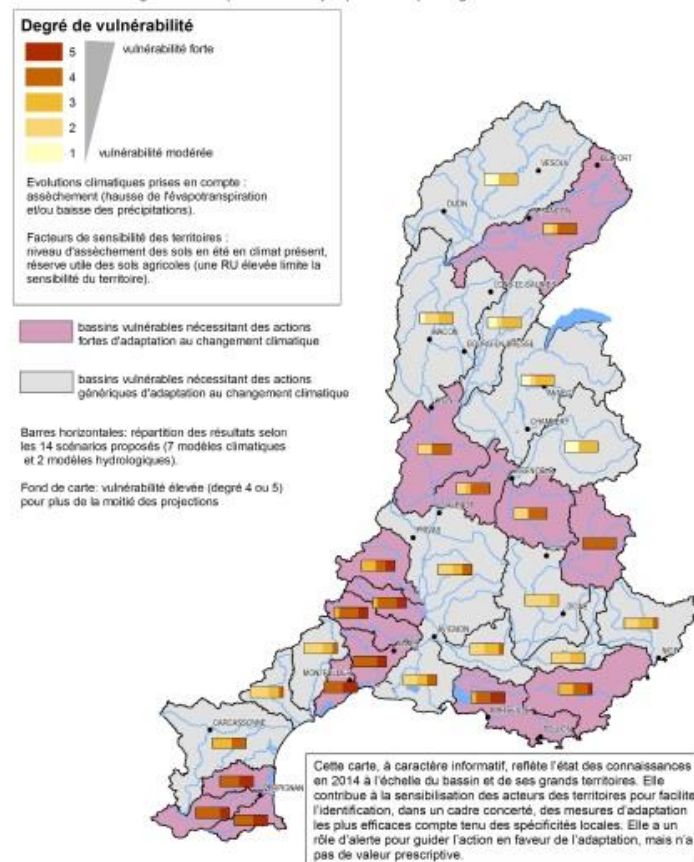
L'adaptation au changement climatique

Objet de l'orientation fondamentale n°0 (OF0) et déclinée dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au **plan de bassin d'adaptation au changement climatique**
- **Agir plus vite et plus fort**, en privilégiant les actions « **sans regret** » (économies d'eau, désimperméabilisation des sols, solutions fondées sur la nature...)
- **Développement de la prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation
- **Des principes à respecter** pour le recours aux aménagements nouveaux

CARTE 0A
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
bilan hydrique des sols

Incidences du changement climatique sur le bilan hydrique des sols pour l'agriculture

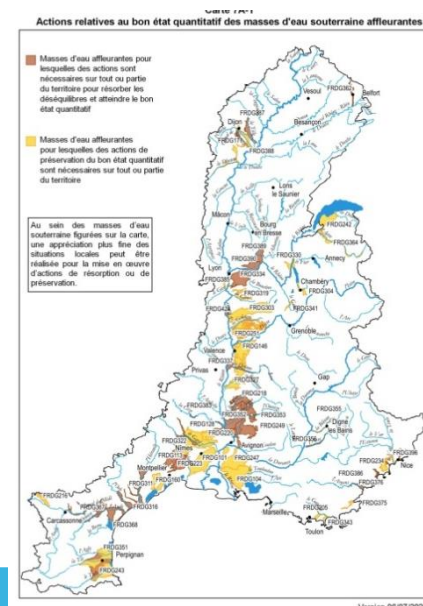
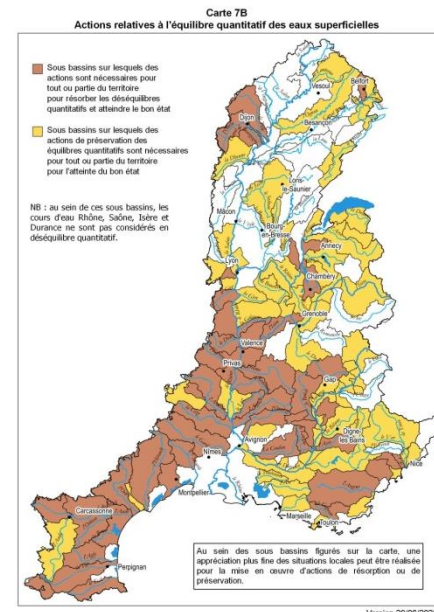


Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif (OF7)

- Déclinaison de l'instruction « **PTGE** » **Projets de territoire pour la gestion de l'eau** pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource
- Sur les territoires déjà en tension, démarche de **suivi/évaluation** et **actualisation des PGRE** intégrant un volet « **anticipation du changement climatique** » (prospective)
- Toujours le triptyque **économies d'eau** / partage de l'eau / substitution (stockages, transferts d'eau)

SAGE

- **Intégration** des éléments pertinents des **PGRE** pour renforcer leur portée
- **Compatibilité** de l'aménagement du territoire avec la disponibilité de la ressource
- **Reconnaissance des CLE** comme instances de concertation et de décision pour les PGRE et PTGE



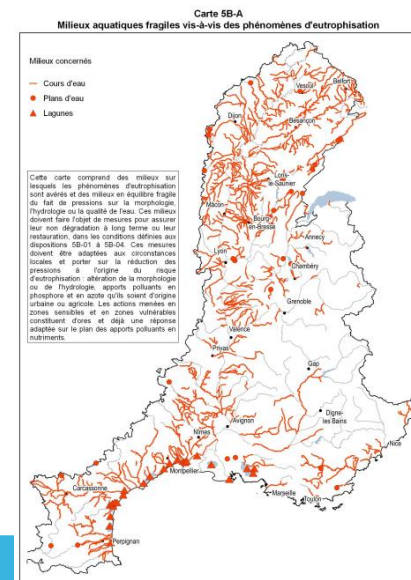
Qualité de l'eau (OF5) : des efforts à poursuivre...

- en matière de **lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle** : privilégier la réduction à la source, les solutions les plus coûts-efficaces...



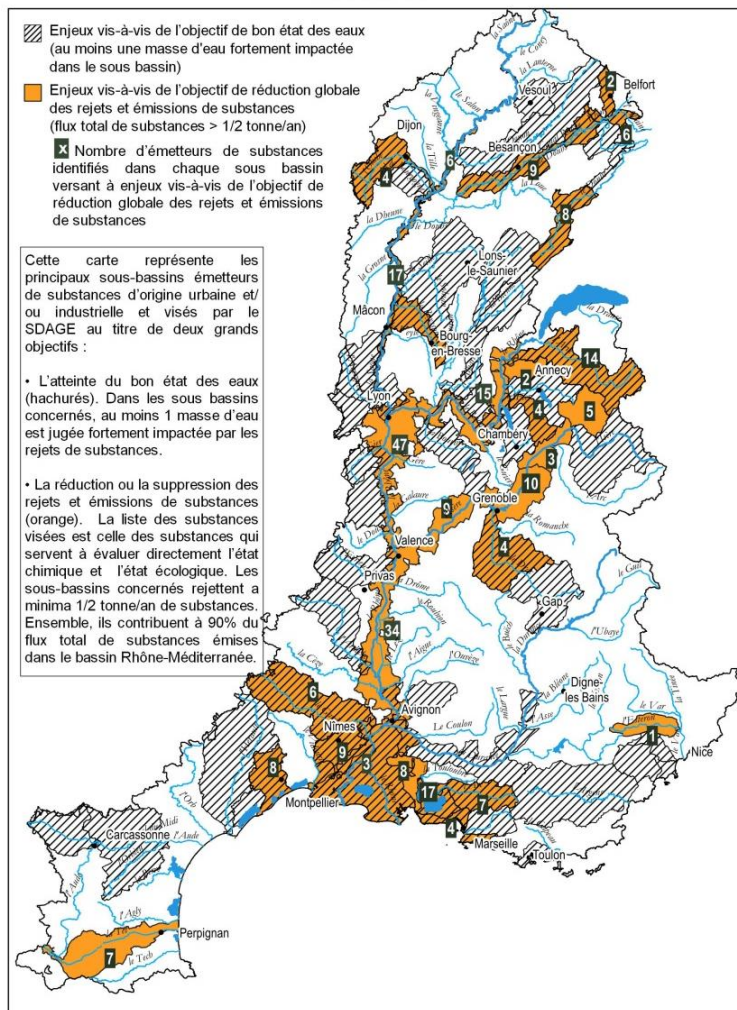
- En matière de réduction des **pollutions par temps de pluie**
Eviter, réduire et compenser l'imperméabilisation des sols
(priorité à l'infiltration, objectif cible de compensation à hauteur de 150% de la nouvelle surface imperméabilisée)

- en matière de **lutte contre l'eutrophisation** des milieux aquatiques : non dégradation, restauration en agissant à l'échelle du bassin versant sur l'ensemble des pressions, flux admissibles, valeurs guides de concentration en phosphates



Qualité de l'eau OF5 : ... et de nouvelles approches intégrées pour agir efficacement

Carte 5C-A
Territoires à enjeux au regard de la pollution par les substances d'origine urbaine ou industrielle



Version 25/06/2020

Pour réduire les émissions de substances dangereuses :

- Des **approches territoriales** concertées portées par les collectivités
- pour des objectifs partagés
- plan d'actions mobilisant tous les leviers
- sur le **long terme** (prévention) et le **court terme** (solutions curatives coûts-efficaces)

SAGE

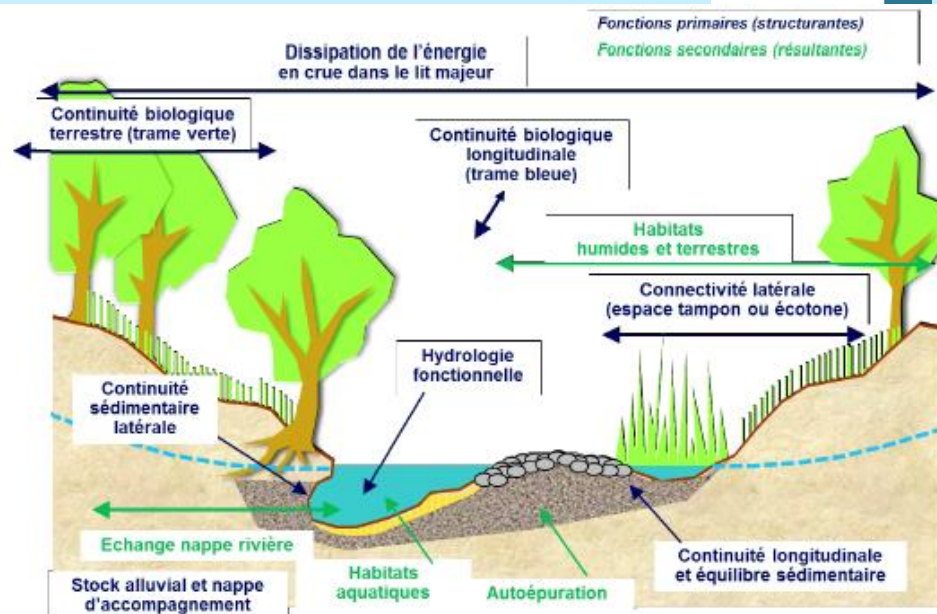
- CLE = instance de concertation à l'échelle du Bassin Versant
- Contribution et appui à l'atteinte des objectifs

Préserver et restaurer les milieux aquatiques (OF6) : des approches intégrées pour agir efficacement

- Prendre en compte l'ensemble des **composantes des milieux** et leurs interactions
 - pour **cibler et prioriser** les actions
 - **via des stratégies de restauration concertées** à l'échelle des bassins versants



SAGE



- Associer Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Risques d'inondation (GEMAPI) : EBF, PAPI, solutions fondées sur la nature...

SAGE

- Développer les **plans de gestion stratégique des zones humides**
- Intégrer **des objectifs, dispositions et règles** pour la préservation des zones humides

La concertation : une démarche indispensable (OF3 et 4)

- Mettre en place et assurer le bon fonctionnement d'une **instance de concertation multi-acteurs** sur l'ensemble des BV

- Développer les études sociales et la **participation citoyenne**, élargir la concertation

- **Associer** en particulier les **usagers** et prendre en compte les **enjeux économiques**

➡ Mener des analyses économiques dans le cadre des programmes et projets

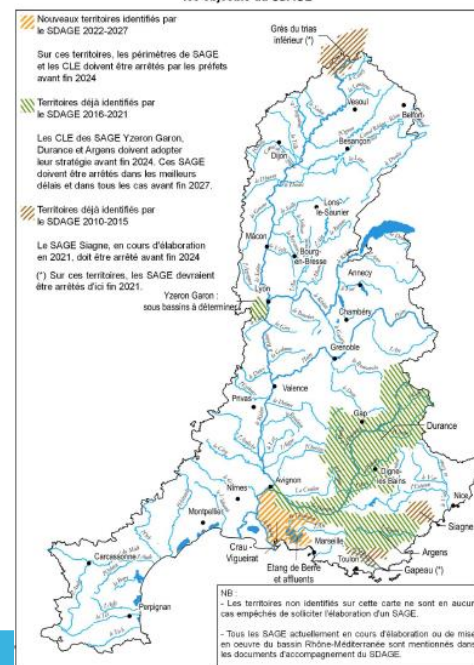
- **Renforcer le rôle des SAGE** dans la mise en œuvre du SDAGE

➡ Asseoir des dispositions et **des règles** adaptées et concertées localement, déclinant les priorités du SDAGE



SAGE

Carte 4A
Territoires pour lesquels l'élaboration d'un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs du SDAGE



LE PROGRAMME DE MESURE 2022-2027 POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Des objectifs déterminés à partir :

- de **l'état des masses d'eau** évalué dans l'état des lieux 2019 (actualisation marginale en 2020)
- de **l'évaluation faite par les acteurs locaux** lors des réunions PDM, **de la suffisance des mesures pour réduire l'impact des pressions** à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état en 2027
- d'**ajustements réalisés au niveau du bassin pour aboutir à un objectif** de bon état écologique des eaux de surface en 2027 **cohérent avec l'ambition nationale**

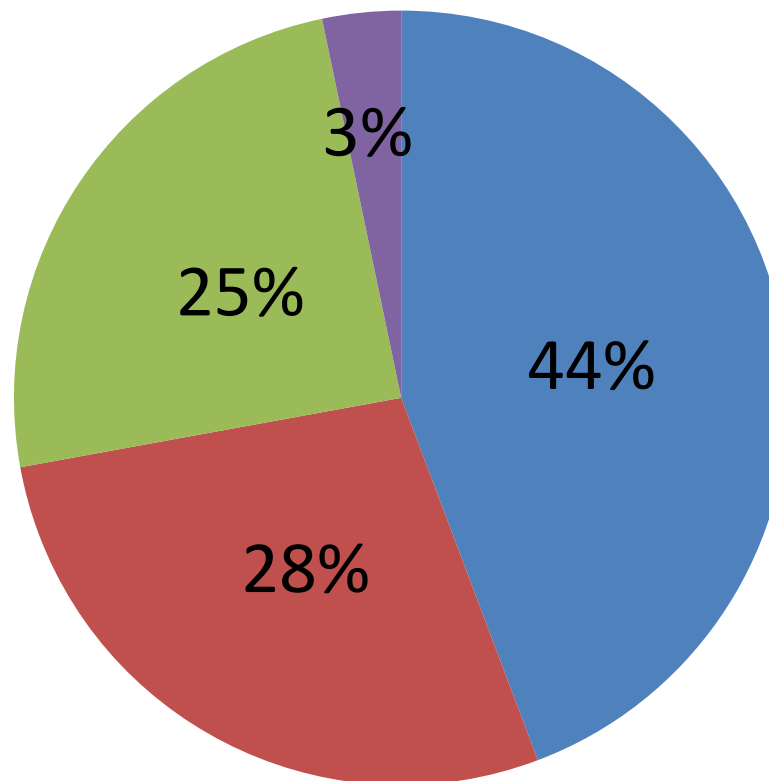
ZOOM TERRITOIRE SAGE ALLAN

122 MESURES

BE-Prélèvements

BE-Pollutions par les
substances toxiques
y compris les pesticides

BE-Pollutions par
les nutriments
agricoles, urbains et
industriels



BE-Altération
des milieux

CONSULTATION : QUELS ENJEUX ?

ENJEUX

Avec les assemblées et les partenaires institutionnels...

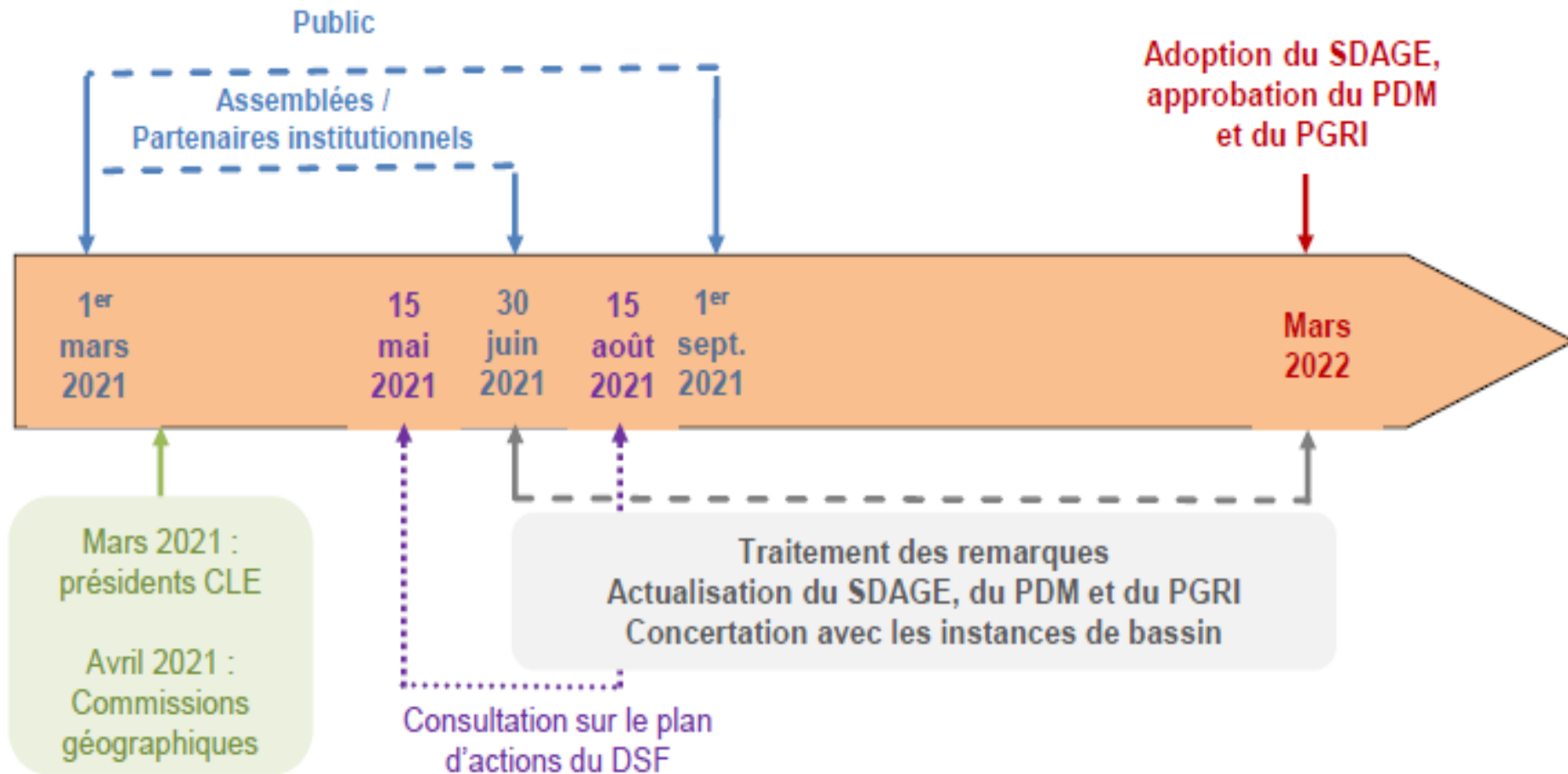
- Valider le choix des **mesures** proposées à l'issues des réunions locales pour atteindre le **bon état DCE**
- Valider **l'échéance** à laquelle la **pression** entrainant un RNABE sera significativement réduite : 2027 ou au-delà

Accès à tous les documents : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

- plaquette, synthétique et communicante, qui synthétise l'ambition et les grandes orientations du projet de SDAGE :
 - https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/sierrm/files/content/2021-02/20210212_Plaquette_consultation_projets_SDAGE-PDM.pdf
- Consultation dématérialisée sur site dédié jusqu'au 30 juin pour les assemblées et au 1^{er} septembre pour le public,
- Outil Carto :
 - https://eaurmc.lizmap.com/sie-rhone-mediterranee/index.php/view/map/?repository=consultations&project=Consult_PdM_2022_2027

SDAGE et du PDM 2022-2027

Calendrier de Consultation



Merci de votre attention !

➤ **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**

- Bassin Rhône-Méditerranée : le plus concerné par les inondations en France (1/3 des habitants et des emplois potentiellement exposés)
- Le PGRI définit la politique à mener sur le bassin pour assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations
- Il est révisé tous les 6 ans selon le même calendrier que le SDAGE
- Il met en œuvre sur le bassin la « directive inondation » de 2007.
1er PGRI = 2016/2021. 2e PGRI = 2022/2027

➤ Grands objectifs

- GO1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- GO2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- GO3 : Améliorer la résilience des territoires exposés
- GO4 : Organiser les acteurs et les compétences
- GO5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

➤ Principaux objectifs renforcés

- **Réduire la vulnérabilité des territoires**
 - Maîtrise de l'urbanisation en zone inondable
 - Adaptation du bâti existant via une meilleure connaissance de la vulnérabilité
- **Valoriser les solutions fondées sur la nature, alternatives à la création ou au renforcement d'ouvrages de protection**
 - Intégrer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans les PAPI
 - Mieux maîtriser l'usage des sols, gagner des capacités d'expansion des crues
 - Des études globales sur inondations par ruissellement
 - Permettre et gérer la végétation sur les ouvrages de protection
- **Améliorer la résilience des territoires exposés**
 - Atlas de zones inondables
 - Développement de la culture du risque
- **Favoriser la gestion intégrée des enjeux**
 - Gouvernance à l'échelle des bassins
 - Cohérence et synergie entre les politiques
 - Stratégies locales
- **Développer la connaissance pour s'adapter au changement climatique**

➤ Constats d'ordre général

- Les documents de la consultation constituent un ensemble approfondi, de bonne qualité, mais d'un volume conséquent et peu accessible dans son contenu. Un document de synthèse serait apprécié.
- Les projets de SDAGE et de PGRI traitent de l'ensemble des enjeux associés aux milieux aquatique et à la ressource en eau. Le renforcement des dispositions incite à une vision plus intégrée pour un meilleur ratio coût/efficacité

➤ Remarques sur le projet de SDAGE et de PDM

- Le bilan du SDAGE démontre un déficit de maîtrise d'ouvrage dans le cycle précédent à laquelle aucune mesure de fond n'est apportée (outils fonciers, convergence des financements, décloisonnement des politiques publiques, mesures contraignantes...)
- Alors que ce cycle devrait voir une montée en puissance des projets suite à la structuration de la compétence GEMAPI, les financements prévus pour la mise en œuvre du PDM ne montrent aucun renforcement
- Malgré le constat répété qu'une meilleure prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire est nécessaire, les CLE ne sont toujours pas PPA

➤ Remarques sur le projet de PDM (mesures territorialisées)

- Savoureuse de sa source au rejet de l'étang des Forges (FRDR628a) : les mesures de réduction du déficit hydraulique auraient gagné à être adossées à une mesure MIA0203 « Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes »
- Aucune mesure prévue de connaissance, de protection et/ou de restauration des zones humides (MIA0101, MIA0601 ou MIA0602) : mesures à proposer pour des zones humides à fonctionnalités hydrauliques (étiages et crues)
- Mesures de restauration de la continuité écologique (21 ME) : à concentrer sur les ouvrages prioritaires et les ME connectées aux réservoirs biologiques ?

➤ Remarques sur le projet de PGRI

- Des évolutions « a minima » mais appréciables, en cohérence avec le SDAGE :
 - protection des zones inondables de l'urbanisation ;
 - solutions alternatives au « tout ouvrage », en s'appuyant sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et les solutions fondées sur la nature ;
 - prise en compte des inondations par ruissellement ;
 - incitation à une prise en compte à l'amont des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire ;
 - vision intégrée (petit + grand cycle) pour la gestion

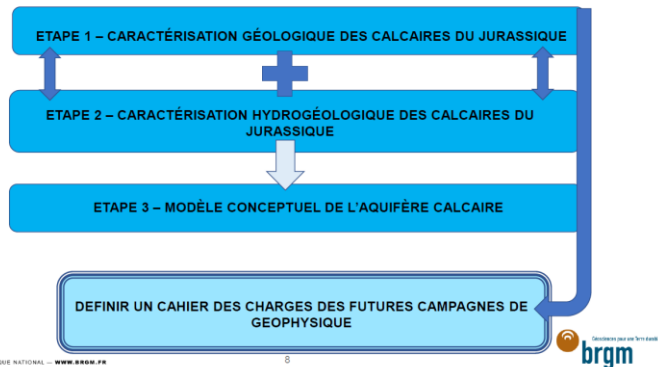
- Retour sur les commissions thématiques
- Orientations stratégiques
- Avis de la CLE
- Points divers



Points divers

Objectif

Programme



2^{ème} phase : Caractérisation géologique et hydrogéologique des calcaires du jurassique du Grand Belfort (va être lancée)

présentation en commission
« ressource quantitative »

➤ Composition du Bureau, à valider en CLE

Collège des élus (9 sièges)

Miltiade CONSTANTAKATOS, Président (ADM 90/GBCA)	Jean-Jacques DUPREZ, vice-président (ADM 90/CCST)
Magali DUVERNOIS, vice-présidente (ADM 25/PMA)	Vincent SCHIESSEL, vice-président (ADM 70/CCRC)
Jean-Luc ANDERHUEBER (PM NFC)	Philippe CHALLANT (ADM 90/GBCA)
Virginie CHAVEY (CD 25) (membre sortant)	Marie-Claire FAIVRE (CD 70) (membre sortant)
Hervé GRISEY (SIE Giromagny)	

Collège des usagers (4 sièges)

Fédération de pêche 90	France Nature Environnement
Chambre d'agriculture 25/90	Chambre des métiers et de l'artisanat de BFC

Collège de l'Etat (4 sièges)

Agence de l'eau RMC	ARS
DDT du Territoire de Belfort	DREAL

Merci pour votre attention



220 rue du Km 400 - 71000 MACON
Standard : 03 85 21 98 12

CONTACT

Hélène LAMBERT

Coordinatrice du SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT
Tél. 03 84 58 86 85 / 07 77 84 00 90
helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr